



CALENDRIER

2024

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
DES DÉCHETS MÉNAGERS

Sivry-Rance



Ensemble trions bien, recyclons mieux



Commune de Sivry-Rance

Remarques importantes : les collectes en porte-à-porte commencent **dès 6 h du matin**. Prière de sortir les déchets la veille **à partir de 18 h ou avant 6 h** le jour de la collecte, le plus près possible de la chaussée. **En cas de jour férié**, consultez impérativement votre calendrier. Les collectes peuvent être annulées **en cas d'intempéries**.



PMC :
collecte toutes les **2 semaines**



Déchets ménagers :
Collecte tous les **lundis**.



Papiers-Cartons :
collecte toutes les **4 semaines**

En cas de jour férié, collectes **reportées**
au samedi suivant.



RAPPEL :
Poids du sac : 15 kg maximum.

- Sac communal réglementaire
 - Pas de verre
 - Pas d'objet tranchant
 - Pas de sac éventré
 - Pas de déchets électriques & électroniques
 - Pas de déchets dangereux
- } Recyparc

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1L	Nouvel An	1J		1V		1L	Lundi de Pâques	1M	Fête du Travail	1S	
2M		2V		2S		2M		2J		2D	
3M		3S		3D		3M		3V		3L	
4J		4D		4L		4J		4S		4M	
5V		5L		5M		5V		5D		5M	
6S		6M		6M		6S		6L		6J	
7D		7M		7J		7D		7M		7V	
8L		8J		8V		8L		8M		8S	
9M		9V		9S		9M		9J	Ascension	9D	
10M		10S		10D		10M		10V		10L	
11J		11D		11L		11J		11S		11M	
12V		12L		12M		12V		12D		12M	
13S		13M		13M		13S		13L		13J	
14D		14M		14J		14D		14M		14V	
15L		15J		15V		15L		15M		15S	
16M		16V		16S		16M		16J		16D	
17M		17S		17D		17M		17V		17L	
18J		18D		18L		18J		18S		18M	
19V		19L		19M		19V		19D	Pentecôte	19M	
20S		20M		20M		20S	🚲	20L	Lundi de Pentecôte	20J	
21D		21M		21J		21D		21M		21V	
22L		22J		22V		22L		22M		22S	
23M		23V		23S		23M		23J		23D	
24M		24S		24D		24M		24V		24L	
25J		25D		25L		25J		25S		25M	
26V		26L		26M		26V		26D		26M	
27S		27M		27M		27S		27L		27J	

28D	
29L	
30M	
31M	

28M	
29J	

28J	
29V	
30S	
31D	

28D	
29L	
30M	

28M	
29M	
30J	
31V	

28V	
29S	
30D	

Juillet

1L	
2M	
3M	
4J	
5V	
6S	
7D	
8L	
9M	
10M	
11J	
12V	
13S	
14D	
15L	
16M	
17M	
18J	
19V	
20S	
21D	Fête Nationale
22L	
23M	
24M	
25J	
26V	
27S	
28D	
29L	
30M	
31M	

Août

1J	
2V	
3S	
4D	
5L	
6M	
7M	
8J	
9V	
10S	
11D	
12L	
13M	
14M	
15J	Assomption
16V	
17S	
18D	
19L	
20M	
21M	
22J	
23V	
24S	
25D	
26L	
27M	
28M	
29J	
30V	
31S	

Septembre

1D	
2L	
3M	
4M	
5J	
6V	
7S	
8D	
9L	
10M	
11M	
12J	
13V	
14S	
15D	
16L	
17M	
18M	
19J	
20V	
21S	
22D	
23L	
24M	
25M	
26J	
27V	
28S	
29D	
30L	

Octobre

1M	
2M	
3J	
4V	
5S	
6D	
7L	
8M	
9M	
10J	
11V	
12S	
13D	
14L	
15M	
16M	
17J	
18V	
19S	
20D	
21L	
22M	
23M	
24J	
25V	
26S	
27D	
28L	
29M	
30M	
31J	

Novembre


1V	Toussaint
2S	
3D	
4L	
5M	
6M	
7J	
8V	
9S	
10D	
11L	Armistice
12M	
13M	
14J	
15V	
16S	
17D	
18L	
19M	
20M	
21J	
22V	
23S	
24D	
25L	
26M	
27M	
28J	
29V	
30S	

Décembre

1D	
2L	
3M	
4M	
5J	
6V	
7S	
8D	
9L	
10M	
11M	
12J	
13V	
14S	
15D	
16L	
17M	
18M	
19J	
20V	
21S	
22D	
23L	
24M	
25M	Noël
26J	
27V	
28S	
29D	
30L	
31M	

 PMC
  Papiers-Cartons
  Déchets ménagers

Collecte dans les recyparc :

 Vélos :
20 avril (3ème samedi)

 Jouets :
19 octobre (3ème samedi)


Grand Nettoyage de Printemps
 les 21, 22, 23 et 24 mars 2024
 Découvrez ce projet et bien d'autres
 encore sur www.walloniepluspropre.be



Triez vos bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent en un clin d'œil !



Verre incolore



Verre coloré



À déposer dans les bulles ou au recyparc

Remarques :



Séparez le verre incolore du verre coloré.
Videz bien.



Ni couvercle, ni bouchon.
Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre !
Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

ÉVITEZ LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES



Verre résistant aux hautes températures (plats au four)



Opaline et cristal



Verre plat tel que les vitres et les miroirs



Porcelaine, céramique



Terre cuite



Ampoules



Que signifie le logo Point Vert ? Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.



Triez vos Papiers-Cartons en un clin d'œil !



Collecte en porte-à-porte ou au recyparc

Remarques :



Enlevez le film en plastique des publications.
Mettez vos papiers et cartons dans des caisses en carton, bien fermées et de max. 15 kg.

ÉVITEZ LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES



Papiers et cartons sales ou gras



Photos



Rouleaux de papier peint



Mouchoirs, papiers absorbants et aluminium



Sac-poubelle (déchets non recyclables)



PMC, ce que vous pouvez trier.



LE TRI, C'EST PARTOUT. PAS QU'À LA MAISON !



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles



Flacons

Barquettes et rapiers



Pots et tubes

Films



Capsules de boissons



Sacs et sachets



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Canettes et boîtes de conserve



Aérosols



Barquettes et rapiers



Capsules de boissons



Couvercles, bouchons et capsules

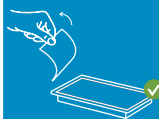
Les règles pour un bon recyclage



Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.



Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.



Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.



CARTONS À BOISSONS



CE QUI EST INTERDIT DANS LES PMC

✗ Emballages avec bouchon de sécurité enfant



✗ La frigolite



✗ Emballages avec l'un de ces pictogrammes



✗ Emballages composés d'un mix de matériaux (ex. couche de film en plastique + couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux, etc.



✗ Bonbonnes de gaz, batteries, piles et appareils élect(ron)iques



✗ Emballages d'huile de moteur et lubrifiant, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone

✗ Autres objets



✗ Emballages d'une contenance supérieure à 8 L

ATTENTION !



N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.



Horaires et adresses de vos recyparcs

ADRESSES :

CHIMAY	Rue Grand Prix des Frontières	T 060 21 54 40
MOMIGNIES	Zone Plantis des Aisements	T 060 51 17 38
SIVRY-RANCE	Rue Martinsart, 14	T 060 21 97 56
THUIN	Drève des Alliés, 122 A	T 071 59 14 19

HORAIRE :

Lundi	Fermé	12 h 30 à 18 h
Mardi	9 h 00 à 12 h	12 h 30 à 18 h
Mercredi	9 h 00 à 12 h	12 h 30 à 18 h
Jeudi	9 h 00 à 12 h	12 h 30 à 18 h
Vendredi	9 h 00 à 12 h	12 h 30 à 18 h
Samedi	8 h 00 à 12 h	12 h 30 à 17 h
Dimanche	Fermé	

Merci de vous présenter au plus tard 15 minutes avant la fermeture.

Jours de fermeture : 1^{er} janvier, 2 janvier, 1^{er} avril, 1^{er} mai, 9 mai, 20 mai, 21 juillet, 15 août, 27 septembre, 1^{er} novembre, 2 novembre, 11 novembre, 25 décembre et 26 décembre.



Téléchargez gratuitement l'application Recycle!

pour tout connaître sur les collectes des déchets.



Infos sur le tri et le recyclage :
www.fostplus.be
ou www.trionsmieux.be

OBLIGATOIRE À PARTIR DU 01/01/2024



Triez vos déchets organiques !

C'est simple grâce au compostage à domicile, compostage de quartier, l'apport aux PAV ou aux recyparcs



Points d'apport volontaire

Certaines communes disposent de points d'apport volontaire.

Pour connaître les emplacements des points d'apport volontaire et les déchets qui peuvent y être collectés, consultez ipalle.be.



Besoin d'un coup de pouce pour réduire vos déchets ?
Surfez sur www.ipalle.be

Ne jetez plus vos biens ménagers réutilisables aux encombrants ou à la poubelle. Ils peuvent être valorisés et trouver une seconde vie grâce à l'ASBL «R Sud-Hainaut»

COMMENT FAIRE ?

Enlèvement gratuit à domicile sur rendez-vous **0491.07.82.12** ou rsudhainaut@gmail.com

Dépôt de vos biens au local de R du Sud-Hainaut aux heures d'ouverture - plus d'info via la page Facebook « R du Sud-Hainaut »

Dépôt aux recyparcs dans le local prévu à cet effet.

Pour des infos complémentaires sur les collectes sélectives des déchets :

Pour des informations complémentaires sur les collectes sélectives, contactez

Ipalle secteur Sud-Hainaut au **071/59 12 02** ou votre administration communale au **060/45 50 61**.

Vous pouvez également surfer sur www.ipalle.be



Rendez-vous sur ipalle.be pour télécharger le guide des recyparcs et pour vous inscrire à notre newsletter LE PRINCIPALLE.